

GAZIFERE INC.
FERMETURE DES LIVRES
CALCUL DU BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : OCTOBRE À DÉCEMBRE 2005

	Selon les E/F Véifiés (1) (voir GI-9, doc.2)	Ajustements et éliminations (2)	Réglementé (3)
1	REVENUS		
2	Ventes de gaz	15,389,381 (1)	15,389,381
3	Coût du gaz	11,323,232 (2)	11,323,232
4	Marge brute	<u>4,066,149</u>	<u>4,066,149</u>
5			
6			
7	Autres produits	1,618,514	47,365
8	Revenus d'intérêts	37,979	0
9		<u>(1,571,149) (3)</u>	<u>(37,979) (4)</u>
10	TOTAL DES REVENUS	<u>5,722,642</u>	<u>4,113,514</u>
11			
12	CHARGES		
13	Operations & Maintenance	1,595,754	1,535,907 (9)
14	Depreciation	1,399,988	766,218
15	Municipal & Other Taxes	257,143	221,901
16	Intérêts	699,585	0
17		<u>(59,847) (5)</u>	
18	TOTAL DES CHARGES	<u>3,952,470</u>	<u>2,524,026</u>
19	BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	<u>1,770,172</u>	<u>1,589,488</u>
20		<u>(633,770) (6)</u>	
21	IMPÔTS	<u>555,323</u>	<u>307,237 (10)</u>
22		<u>(35,242) (7)</u>	
23	BÉNÉFICE NET	<u>1,214,849</u>	<u>1,282,251</u>
		<u>(699,585) (8)</u>	

GAZIFÈRE INC.
FERMETURE DES LIVRES
CALCUL DU BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ - NOTES
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : OCTOBRE À DÉCEMBRE 2005

(1) Ventes de gaz comptabilisées d'octobre à décembre 2005		15,710,835
MAPR d'octobre à décembre 2005 comptabilisé aux états financiers (voir GI-6, document 1.3, page 7 de 7)		(7,900)
Compte de stabilisation de la température d'octobre à décembre 2005 comptabilisé aux états financiers (voir GI-6, document 2.1.1, page 1 de 1, ligne 1, colonne 4)		(172,228)
Compte - ajustement du coût du gaz d'octobre à décembre 2005 comptabilisé aux états financiers		<u>(141,326)</u>
		<u>15,389,381</u>
 (2) <u>Coût du gaz:</u>		
Tarif 200 (excluant Niagara Gas)	14,979,212	
Compte cumulatif de gaz	<u>(981,110)</u>	13,998,102
Niagara Gas Transmission		<u>423,318</u>
		14,421,420
Compte de stabilisation de la température d'octobre à décembre 2005 comptabilisé aux états financiers (voir GI-6, document 2.1.1, page 1 de 1, ligne 2, colonne 4)		(138,787)
Compte de stabilisation du gaz perdu d'octobre à décembre 2005 comptabilisé aux états financiers (voir GI-6, document 2.2.1, page 1 de 1, ligne 13, colonne 4)		<u>(2,959,401)</u>
		<u>11,323,232</u>
 (3) Produits nets de location		
		<u>(1,571,149)</u>
 (4) Élimination des produits d'intérêts		
		<u>(37,979)</u>
 (5) Élimination des profits sur contrats de service, ventes d'appareils et nettoyages de fournaies		
		58,809
Frais d'administration et frais de gestion alloués aux activités non réglementées (Tel que prévu dans la décision D-2000-48, Gazifère a utilisé un ratio de 10,2% pour allouer une partie des frais d'administration et une partie des frais de gestion aux ANR. Gazifère a aussi réduit ses dépenses d'exploitation d'un tiers des montants facturés d'Enbridge Inc. tel qu'exigé par la Régie dans sa décision D-2005-58.)		(118,656)
		<u>(59,847)</u>
 (6) Amortissement des appareils en location (voir GI-9, document 2, note 4)		
		(633,312)
Perte à la cession d'immobilisations non réglementées (voir GI-9, document 2, note 4)		<u>(458)</u>
		<u>(633,770)</u>

GAZIFÈRE INC.
FERMETURE DES LIVRES
CALCUL DU BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ - NOTES
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : OCTOBRE À DÉCEMBRE 2005

(7) Élimination de la taxe sur le capital non réglementée comptabilisée aux états financiers (voir GI-9, document 2, note 4)	(22,222)
Élimination de la taxe sur le capital réglementée préliminaire comptabilisée aux états financiers	(104,272)
Taxe sur le capital réglementée finale pour la période octobre à décembre 2005	<u>91,252</u>
	<u>(35,242)</u>
(8) Charges d'intérêts sur dette à long terme	(682,501)
Charges d'intérêts sur dette à court terme	(33,555)
Autres charges d'intérêts	<u>16,471</u>
	<u>(699,585)</u>
(9) La Régie a approuvé dans sa décision D-2005-58 un changement d'année réglementaire s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre avec effet à compter du 31 décembre 2005. Gazifère a maintenu les tarifs approuvés pour l'année témoin 2004-2005 pour la période d'octobre à décembre 2005. Gazifère n'a donc pas de budget détaillé approuvé par la Régie pour la période d'octobre à décembre 2005. Conséquemment, Gazifère ne peut faire une analyse d'écart détaillée des charges d'exploitation pour cette période. Toutefois, à titre indicatif, le budget total approuvé par la Régie pour la période d'octobre, novembre et décembre 2004 était de 1 550 700\$ alors que les charges réelles pour la période d'octobre, novembre et décembre 2005 se chiffrent à 1 535 907\$ ce qui apparaît très raisonnable.	
(10) Selon GI-6, document 5, page 2 de 2, ligne 34.	<u>307,237</u>